

Réf : DCM/2015/n°77/7.5/17.06/15

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	28	29

Date de la convocation : 08/06/2015

Date de l'affichage : 10/06/2015

SEANCE DU 17 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,

Le DIX SEPT JUIN à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

J.C BASCHIOU à Claude LAURIE

Secrétaire de séance : Alain BAILLIEU

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION
SYSTEME VIDEO PROTECTION**

Rapporteur : Claude LAURIE

Le système de vidéoprotection, composé de 16 caméras, mis en place par la municipalité de l'époque en 2006, n'a pas été modifié par celle de M. Bonato de 2008 à 2014.

Un contrat de maintenance, certes, existait mais les installations sont rapidement devenues obsolètes. A la fin des dernières années du mandat précédent, certaines caméras étaient carrément inexploitable et la Police Municipale n'a pu, de ce fait, répondre à certaines réquisitions de la Gendarmerie Nationale.

Il faut savoir que la durée d'exploitation d'une caméra, selon le modèle, n'est généralement que de cinq-six ans. Ce n'est qu'en 2012 que la municipalité d'alors a déposé un dossier d'extension du système à la Préfecture, désirent ainsi passer de 16 à 32 caméras (sans pour autant envisager le remplacement des dispositifs existants depuis 2006).

Le dossier a reçu l'assentiment des autorités pour une subvention de 140 000 € sur un marché estimé à 300 000 €.

Pourtant, aucun commencement de travaux n'a été ébauché jusqu'aux élections de 2014.

L'actuelle municipalité, tenue par les termes de la convention déjà établie, s'est attelée à la réalisation du projet qui sera fonctionnel à la fin du mois de juin.

Dès les travaux terminés, nous devons impérativement constituer un nouveau dossier de demande de subvention pour le remplacement des caméras qui n'avaient fait l'objet d'aucune attention de 2008 à 2014. Cette opération indispensable, qui s'inscrit dans notre politique de sécurité de la population se monte à 52 354.38 € HT

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, pouvant aller de 20 à 40 %, du devis détaillé auprès de la Préfecture du Gard, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil municipal, après discussion et à la majorité :

Pour : 23. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice LABARUSSIAS, Amandine JACINTO, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19/06/2015

- date d'affichage : 19/06/2015